



Procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 avril 2023

Administrateurs.trices présent.e.s : H. Ballans, P. Boumier, D. Bony-Bellicaud, D. Callas, S. Caminade, T. Debrie, D. Jaillard, M. Jousset, L. Lombard, A. Schuhl, L. Tassan-Got.

Absent.e.s excusé.e.s : E. Baynard, O. Benassy, T. Bizouarn, M. Carrière, F. Hullin, D. Humbert, B. Massot, C. Ruello, J. Sainton, B. Serre, C. Dodeman, A. Choisier, C. Hermann, A. Sidki, D. Christophe.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CA du 15/12/2022
2. Prix de journée du Centre de Loisirs
3. Organisation des prochaines élections du CESFO
4. Information sur l'aménagement et sur les prochains travaux au bâtiment 230
5. Tarifs sur les locations de l'Aubette
6. Application du minimum Urssaf, tarif repas
7. Information sur les travaux du restaurant de Bures (Bât. 230)
8. Questions diverses

1

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut commencer à 9h30.

Laurent Tassan-Got, Président du CESFO, préside la séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2022

Le procès-verbal du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Prix de journée du Centre de Loisirs

Le prix de journée est calculé en fonction du montant des postes de dépenses nécessaires au fonctionnement du Centre de Loisirs. Ces dépenses étant en augmentation constante, il a été réévalué à 2 € au 1^{er} janvier 2022, et appliqué à l'ensemble de nos partenaires (CNRS, Université Paris-Saclay) et pour les familles « extérieures » de la Mairie d'Orsay et celles ne bénéficiant pas de tarifs dégressifs (voir détails prix de journée 2021-2022 en annexe).

Une nouvelle augmentation de 2,50 € est proposée, avec application au 1^{er} septembre 2023 comme suit (voir détail prix de journée 2023-2024 en annexe) :

- Prix de journée UPSaclay et CNRS : 45,25 € (journée), 37,40 € (1/2 journée repas) et 32,40 € (1/2 journée sans repas).

- Prix de journée Mairie d'Orsay et extérieurs : 54,05 € (journée), 45,40 € (1/2 journée repas) et 35,90 € (1/2 journée sans repas).

Le prix de journée 2023-2024 est adopté à l'unanimité des personnes présentes.

3. Organisation des prochaines élections du CESFO

Les listes de candidats pour les prochaines élections du CESFO doivent être prêtes en mai.

On connaît la difficulté à mobiliser des volontaires (manque de reconnaissance et de disponibilité, plus de décharge des tutelles, méconnaissance du CESFO...) aussi le CESFO a-t-il déjà modifié son règlement intérieur pour ouvrir les élections à des listes non syndicales dès le premier tour. Une diminution du nombre d'administrateurs, pour réduire le quorum, demanderait une révision des statuts et n'est pas envisagée pour le moment.

La campagne de communication doit être lancée (annonce, démarchage dans les réunions syndicales, publipostage courriel aux adhérents et si possible par l'Université Paris-Saclay).

4. Information sur l'aménagement et sur les prochains travaux au bâtiment 230

Les travaux et l'aménagement du bâtiment 230 se sont très bien déroulés. L'équipe de la restauration a piloté efficacement le projet. Mme Lombard remercie vivement M. Lepêcheur et son équipe pour le suivi des travaux. L'installation de l'équipe administrative du bâtiment 98 au 230 est effective depuis le 5 avril.

Un budget de 150 000 € sera alloué par l'Université au CESFO pour aménager dans un premier temps le Café des sports en salle d'accueil.

Pour pallier aux pannes récurrentes du monte-charge, un réaménagement des allées extérieures est prévu afin de faciliter le port de charges des personnels de restauration et l'accès des usagers.

5. Tarifs sur les locations de l'Aubette

Nous faisons face à une augmentation du montant des postes de dépenses nécessaires au fonctionnement de l'Aubette, en particulier le chauffage.

Une augmentation est proposée, avec application immédiate sur les demandes de réservation qui seront effectuées à partir du 6 avril 2023, comme suit :

- Forfait 3 nuits Domaine : passage de 500 € à 650 €. L'augmentation due au chauffage l'hiver est lissée sur l'année à l'exception des locations pour Noël et Jour de l'an passage : de 500 € à 1 000 € pour 3 nuits.
- Forfait 3 nuits Chalet : passage de 120 € à 160 €.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes.

6. Application du minimum Urssaf, tarif repas

Le CESFO a dû se conformer à la législation Urssaf, concernant les frais de repas à la charge du salarié. Ceux-ci ont été réévalués à 2,60 € pour l'année 2023, et appliqués par le CESFO depuis le 1^{er} avril 2023.

7. Questions diverses

Les dépenses de fonctionnement des restaurants sont en augmentation constante, en particulier les fluides, et surtout le nombre de repas est en baisse par rapport à 2019, bien qu'il ait augmenté par rapport à la période 2020-2022. De ce fait une réévaluation de la fraction incluant les salaires, les fluides, équipements et travaux est proposée pour le prix du repas extérieur : passage de 8,02 € à 12,07 €.

Le prix total du repas passe de 12,42 € à 16,47 €

L'augmentation est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Pour le Bureau
Le Président du CESFO
Laurent Tassan-Got